

Avis relatif au marché du carbone
Le California Air Resources Board enquête sur des crédits compensatoires délivrés pour un projet réalisé selon le protocole de destruction du méthane des lisiers (Livestock Methane Destruction Project)

Mise à jour publiée le 26 mai 2021

Le California Air Resources Board a rendu sa décision finale relativement à cette enquête. Certains crédits compensatoires visés par l'enquête ont été invalidés.

No de projet du CARB	Nombre de crédits délivrés	Nombre de crédits invalidés
CALS5021-F	30 811	466

À noter que tous les détenteurs des crédits qui ont été invalidés par le CARB ont été contactés.

Lien vers [la décision du CARB](#) (en anglais)

Publié le 1^{er} avril 2021

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) de gaz à effet de serre (GES) du Québec est lié à celui de la Californie et ceux-ci forment, depuis le 1^{er} janvier 2014, un marché du carbone régional. Les unités d'émission et les crédits compensatoires délivrés par l'un ou l'autre des gouvernements partenaires sont fongibles et peuvent être transigés entre les entités inscrites auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou du California Air Resources Board (CARB).

L'objet de cet avis est d'informer les participants que le CARB a lancé une enquête visant à déterminer si les crédits compensatoires délivrés pour un projet réalisé au site de Dairyland Farm à New Franken, au Wisconsin, selon le protocole de destruction du méthane des lisiers (Livestock Methane Destruction Project), pourraient l'avoir été alors que les installations n'étaient pas conformes aux règlements du département des ressources naturelles du Wisconsin¹.

¹ Non-conformité avec les exigences de permis du Pollutant Discharge Elimination System (WPDES) de l'État du Wisconsin.

Le tableau ci-dessous identifie les crédits compensatoires visés par l'enquête.

N° de projet du CARB	Début de la période de déclaration	Fin de la période de déclaration	Millésime	Nombre de crédits délivrés	Date de délivrance	Période d'invalidation	Début de la période d'invalidation
CALS5021-F	2018-04-01	2019-03-31	2019	30 811	2019-09-10	8 ans	2019-03-31

Le CARB a communiqué avec les parties impliquées dans cette enquête et recueille les informations additionnelles qui lui permettront de déterminer si les crédits compensatoires visés par l'enquête doivent être invalidés.

Les parties impliquées ont été informées le 1^{er} avril 2021. Elles ont 25 jours pour fournir des informations additionnelles pertinentes à l'enquête. Une fois toutes les informations additionnelles reçues, le CARB aura 30 jours pour rendre une décision quant à l'invalidation des crédits compensatoires. La décision sera communiquée simultanément à tous les participants du marché du carbone.

D'ici à ce que l'enquête soit conclue, les transferts des crédits compensatoires visés par l'enquête sont suspendus.

Dans l'éventualité où des crédits compensatoires étaient invalidés, les parties affectées en seraient avisées et les crédits compensatoires invalidés seraient retirés du système de suivi des droits d'émission CITSS de façon permanente. Le cas échéant, les crédits compensatoires ne pourraient plus être transférés ou utilisés aux fins de couverture des émissions de GES et les crédits déjà remis aux fins de conformité devraient être remplacés.

Dans l'éventualité où les crédits compensatoires demeuraient valides, les parties affectées en seraient avisées et l'interdiction de transfert serait levée.

Informations additionnelles concernant l'enquête en cours

Lien vers [l'avis de marché](#) du CARB

Lien vers la [foire aux questions \(FAQ\)](#) du CARB

Lien vers l'information sur le [programme de crédits compensatoires du Québec](#)

Pour toute question ou commentaire, veuillez communiquer avec le registraire du marché du carbone du Québec :

Téléphone : 418 521-3868, poste 7074, ou 1 800 561-1616, poste 7074

Courriel : registraireqc-spede@environnement.gouv.qc.ca.